



La Celle Saint-Cloud

Hôtel de Ville
Direction Espace public,
Cadre de vie et Urbanisme

Monsieur FRISQUET
19 avenue des Gressets
78170 LA CELLE SAINT-CLOUD

Service urbanisme :

urbanisme@ville-lacellesaintcloud.fr

Affaire suivie par : Myrtille HAINE

01.30.78.10.32/ 15.24 / 10.20

**Objet : Attestation décision tacite (non-opposition)
DP 78 126 26 G0020**

Monsieur,

Vous avez transmis par voie dématérialisée le 15.02.2026 et complété le 02.04.2026 une demande de déclaration préalable, enregistrée sous le n° DP 78 126 26 G0020, portant sur la régularisation de travaux au sein de votre propriété, située 19 avenue des Gressets à La Celle Saint-Cloud.

En application de l'article R.424-1 du code de l'urbanisme, je vous informe que votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de non-opposition aux travaux demandés, à défaut d'une notification d'une décision expresse avant le terme du délai maximum d'instruction, soit avant le 02.06.2026.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'attestation de décision tacite se rapportant à votre demande.

Je vous rappelle qu'il vous appartient, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, de procéder à l'affichage réglementaire de l'autorisation d'urbanisme au droit de votre terrain, visible depuis l'espace public, pendant toute la durée des travaux et pour une durée minimale de 2 mois. A la fin des travaux, il conviendra également de déposer sur le guichet numérique la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Le service instructeur de LA CELLE SAINT CLOUD.

Le 2 juin 2026.



La Celle Saint-Cloud

**ATTESTATION DE DECISION TACITE DE NON-OPPOSITION A
DECLARATION PREALABLE**

Je, soussignée Valérie LABORDE, Maire-adjoint déléguée à l'urbanisme de la Commune de La Celle Saint-Cloud,

- Atteste qu'à défaut d'une décision expresse notifiée au demandeur avant le terme du délai maximum d'instruction, la demande de déclaration préalable, enregistrée sous le n° DP 78 126 26 G0020, transmise le 15.02.2026 (et complétée le 02.04.2026) par Monsieur Joël FRISQUET, a fait l'objet d'une décision tacite de non-opposition aux travaux demandés.

Fait à La Celle Saint-Cloud, pour servir et valoir ce que de droit.

P/Le Maire,
La Maire-adjoint déléguée à l'urbanisme

#signature#